



## *Famille et modernité occidentale*

### **Martin (1997) : L'après divorce**

Fiche de lecture réalisée par ???

**MARTIN Claude (1997), *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 330 p.**

### **Présentation générale :**

Ce livre est tiré d'une thèse sous la direction de Robert Castel.

Il s'appuie sur une enquête conjuguant approche qualitative et quantitative.

#### **Enquête quantitative :**

Deux enquêtes postales menées à 3 ans d'intervalle, en 1987 et 1990 auprès d'une population de séparé(e)s et divorcé(e)s ayant eu un ou plusieurs enfants.

La 1<sup>re</sup> enquête s'adressait à l'ensemble des parents gardiens, séparés ou divorcés, et connu de la CAF du Calvados. Exclus de cette population : les bénéficiaires de l'API (allocation parent isolé) et ceux dans cette situation depuis moins d'un an.

1085 questionnaires retournés et exploitables.

2<sup>e</sup> enquête : réinterrogation de l'échantillon, en 1990 pour apprécier les éventuels changements survenus. Idée :

-saisir l'évolution du réseau familial sur une période de 3 ans, évaluer la stabilité ou non .

-saisir l'impact de la désunion et des recompositions familiales éventuelles sur le tissu relationnel ou « réseau social », entendu au sens de réseau d'entraide, de solidarité ou de soutien social. 336 individus ont répondu à cette phase de l'enquête.

#### **Enquête qualitative :**

série d'entretiens semi-dirigés avec les principaux protagonistes de 24 configurations familiales recomposées.

#### **Objectif de l'enquête :**

comprendre la manière dont se réorganisent les relations au sein du « réseau familial » après la dissociation du couple, et repérer des types de trajectoire socio-familiales, Il s'agissait d'appréhender dans quelle mesure certains parents gardiens en situation monoparentale forment de nouveaux couples, et les facteurs qui interviennent lors de ce processus de recomposition familiale.

### **Introduction**

Famille et question sociale sont profondément liées. En effet, la famille apparaissant comme un mode de protection élémentaire des personnes et des biens, l'instabilité familiale a été conçue essentiellement comme une menace, que ce soit pour les personnes ou pour la collectivité publique.

question des ménages monoparentaux : devenus une question sociale. Mais il faut rappeler que l'accroissement du nombre de ces ménage n'est pas aussi important qu'on le laisse parfois entendre (9% des familles avec enfants de

moins de 25 ans en 1968, 13,2% en 1990<sup>1</sup>). Le véritable bouleversement depuis les 70s : désormais c'est la fragilité des couples qui en est à l'origine et non plus le veuvage (1968 : 55% des familles monoparentales étaient consécutives au veuvage, 20% en 1990).

L'auteur s'interroge sur le lien entre monoparentalité et pauvreté, soulignant que le divorce ou la séparation n'impliquent pas nécessairement un basculement dans la pauvreté. D'autres facteurs interviennent, notamment le réseau familial. CM introduit la notion de « vulnérabilité relationnelle », souvent liée à la vulnérabilité économique.

Il existe un véritable « risque solitude », recouvrant à la fois l'isolement (disposer d'un réseau restreint) et la solitude (sentiment d'être isolé). Cette dimension subjective rend délicate l'évaluation de la vulnérabilité relationnelle.

L'objectif de l'ouvrage est de rendre compte de la diversité et de la complexité des trajectoires de divorcés et séparés, de montrer dans quelle mesure la rupture du lien conjugal peut fragiliser les liens familiaux, voire l'ensemble des liens sociaux jusqu'à engendrer la « désaffiliation » (Castel).

CM rappelle que si la notion de « famille » renvoie chacun à une expérience particulière apparemment évidente, il ne faut pas oublier qu'au-delà de cette réalité privée en existe une autre, celle de la définition sociale ou publique de la famille.

Cette notion ne recouvre pas seulement des pratiques concrètes, des modes de vie, des partages quotidiens, des interactions... Elle correspond aussi à ce qu'une société donnée perçoit comme instance légitime de reproduction sociale. La famille constitue un enjeu politique de premier ordre, une des instances par laquelle la société se reproduit elle-même.

Il s'agit de garder à l'esprit ce double registre, pratique et politique, privé et public.

Ce double angle de lecture permet d'appréhender la « production normative » dont les pratiques familiales font l'objet, c'est-à-dire le processus continu de définition et redéfinition des normes (sociales et juridiques). Confronter le niveau de l'ordre social et des interactions, interpréter leurs articulations, leurs liens.

## Première partie : des effets de la dissociation familiale

### *Chapitre 1 : La famille comme enjeu normatif*

Paradigme d'analyse du divorce vont se succéder, prenant appui sur telle ou telle discipline. L'objet « divorce » mobilise en effet plusieurs disciplines : le droit, la démographie, la sociologie, la psychologie, la psychiatrie, l'économie...

Selon les époques et les problèmes sociaux perçus comme prioritaires, certains discours savants vont s'imposer pour produire une intelligibilité du phénomène et en conséquence une certaine image sociale sur laquelle viendront prendre appui des normes et des modes d'intervention.

Il faut attendre le milieu du XIXe<sup>2</sup> pour que le thème des effets du divorce soit abordé en tant que tel. Au départ, travaux de psychiatres, criminologues, qui ont privilégiés l'impact négatif sur les enfants. Ces démarches ont produit un ensemble de représentations durables du phénomène. Par rapport aux normes familiales de l'après guerre, la séparation est d'abord et avant tout une déviance, un « risque » contre lequel il faut agir.

### *Chapitre 2 : Les années psy*

Dans ce chapitre, CM évoque un certain nombre de travaux, aussi bien français qu'anglo-saxons qui mettent en avant les effets psychologiques négatifs de la dissociation familiale, notamment les travaux cherchant à relier délinquance juvénile et dissociation familiale.

Il remet en question la notion d' « enfants du divorce », la catégorie n'étant pas homogène.

Toutes ces considérations s'appuient largement sur les travaux de N.Lefaucheur.

G.Heuyer, psychiatre, auteur d'une « introduction à la psychiatrie infantile » (1952) : « ce n'est pas sans des causes profondes que toutes les statistiques établissent que 80 à 90% des délinquants juvéniles proviennent de foyers dissociés. Ce chiffre, par son ampleur même, montre les profondes conséquences de la rupture du cadre normal de la famille dans l'adaptation sociale de l'enfant ».

Plus généralement, des travaux insistent sur l'importance de la qualité du lien entre parents et enfants.

<sup>1</sup> Je n'ai pas pu trouver le chiffre pour 99 : sur le site de l'INSEE, on a les chiffres en valeur absolue, et un numéro d'INSEE première sur les familles recomposées (2003, disponible sur le site de l'INSEE) indique une augmentation de 10% du nombre de familles monoparentales, sans jamais donner le % par rapport au reste des familles....

<sup>2</sup> J'ai l'impression d'après ce qui suit qu'il s'agit en fait du milieu du XXe (il parle de l'après guerre, puis des années 50 et 60... et puis la psychiatrie en 1850...)

➔ Depuis le début du XXe s, lorsque l'on parle de « famille », on évoque « la famille nucléaire », c'est-à-dire les foyers constitués de parents mariés et de leurs enfants. Instituée comme modèle, cette famille apparaît comme le cadre « normal » de socialisation des enfants. Sa dissociation est donc perçue comme une menace à tous les niveaux : pour les enfants, pour les adultes, mais aussi pour l'ensemble de l'organisation sociale. La présence des deux parents est non seulement un ingrédient normal, mais nécessaire pour que la socialisation s'effectue dans de bonnes conditions.

L'impact des discours de spécialistes sur les représentations sociales globales a été considérable. Malgré les insuffisances de la démonstration (voir plus loin), la thèse des effets néfastes de la dissociation familiale s'est peu à peu cristallisée en « idée toute faite », et inscrite dans le sens commun.

Cette approche a connu une explosion dans les travaux anglo-saxons des 60 et 70. Citons par exemple une des recherches les plus célèbres :

Recherche longitudinale de J.Wallerstein et J.Kelly qui ont suivi pendant plus de 10 ans 60 familles de divorcés, comprenant en tout 131 enfants. Ces auteurs concluent en 1980 que même un an après le divorce, 50% des enfants connaissent encore de sérieux problèmes d'adaptation. Cinq et dix ans après, les effets se font encore sentir.

Dans la majeure partie de ces recherches, une des principales limites tient à la sous-estimation, voire l'absence, de prise en compte du facteur socioéc et culturel.

Des recherches plus récentes qui ont contrôlé ce facteur montrent qu'il est beaucoup plus influent que la séparation elle-même.

Beaucoup d'autres variables ont été sous estimées : la nature et la fréquence des interactions maintenues entre les parents, leur attitude vis-à-vis de l'enfant, le mode de prise en charge par l'un et l'autre, la disponibilité des parents, mais aussi des grands parents....

De fait, on ne par plus désormais de la seule dissociation pour comprendre ses effets, mais d'un ensemble de variables, particulièrement l'appartenance sociale.

### *Chapitre 3 : Crise économique et « risque familial »*

Des effets économiques de la désunion

Expression « famille monoparentale », promue en France par quelques sociologues féministes vers 1975 manifeste une volonté de stigmatiser ces foyers. Souci de reconnaître à ces foyers, longtemps marqués du sceau de l'inadaptation, de la déviance le statut de famille à part entière.

Un certain nombre de recherches se sont penchées sur la vulnérabilité économique de ces foyers, ou sur le problème de l'appauvrissement consécutif au divorce. S'il ne faut pas perdre de vue que la catégorie dissimule des écarts importants de position et de trajectoires sociales, il n'en demeure pas moins que ces familles ont été progressivement traitées comme une « population cible » de l'action sociale, la monoparentalité apparaissant comme un état stable, se conjuguant avec précarité et pauvreté.

CM revient ensuite sur les transformations des indices démographiques, liés entre autre à la tendance à faire de la qualité de la relation conjugale le ciment de l'union. C'est dans ce contexte que le terme de famille monoparentale s'est imposé, devenant en 1982 une catégorie INSEE.

Il rappelle qu'on ne peut lier cette évolution à un seul accroissement quantitatif. Celui-ci doit d'ailleurs être relativisé (cf intro). Il faut prendre en compte l'évolution des mœurs, le développement du travail féminin..

A ce titre, CM rappelle que les femmes rencontrent plus de difficultés que les hommes sur le marché du travail, et donc quand elles sont seules avec un enfant, ont plus de chance d'être en situation précaire.

Malgré les obstacles rencontrés sur le marché du travail, la nécessité de subvenir aux besoins du ménage explique que les mères seules soient plus souvent actives que les mères en couple (en 1992, 82% contre 68,3%, avec enfant moins de 25 ans). Ce taux élevé de participation au marché du travail est aussi directement lié à l'importance et à l'accessibilité des dispositifs de garde d'enfants. On peut comprendre ainsi les écarts considérables des taux d'activité des mères seules dans différents pays comme les US, le RU ou la Suède...

L'école maternelle accueille en France le 1/3 des enfants de moins de 2 ans et la quasi totalité de ceux de 3 ans et plus.

Le taux d'activité des femmes seules a augmenté ces dernières années, mais cela correspond plus à une hausse des taux de chômage des mères seules : 12,4% en 1984, 17,4 en 1992.

La précarité économique liée à la situation monoparentale a donné lieu à un certain nombre de réglementations et de mesures sociales. Allocation orphelin en 1970, ASF (Allocation de Soutien familial) en 1984, Allocation Parent Isolé en 1976 qui complète les ressources jusqu'à un certain plafond.

Critiques de ces allocs : prime au non mariage, substitution de l'Etat au père, injustice pour les familles « complètes »...

CM rappelle que séparations et divorces ne font pas basculer tous les foyers monoparentaux dans la pauvreté et la dépendance. D'autres variables interviennent : situation d'activité de la mère, rôle de l'ex-conjoint... La paupérisation concerne surtout les femmes qui n'avaient pas d'activité au moment du divorce, coût de la garde de l'enfant.

Mais s'il existe bien un appauvrissement consécutif au divorce, celui-ci est rarement définitif. Il est donc excessif de considérer que les désunions entraînent la pauvreté (CM s'appuie ici sur une enquête de B. Bastard et L. Cardia-Vonèche, « le coût du divorce », 1984, Dialogue)

CM rappelle à nouveau que la pauvreté des familles monoparentales est bien plus grande dans les pays anglo-saxons, du fait d'une moindre participation au marché du travail des femmes mais aussi différences dans les politiques publiques..

Les travailleurs sociaux en France ont largement contribué à assimiler les familles monoparentales à un « problème social ». En généralisant à l'ensemble de la catégorie les problèmes rencontrés par les plus défavorisées de ces familles, le secteur social produit une certaine représentation souvent caricaturale de ces situations familiales. On est bien loin de l'idée promue par certains chercheurs travaillant sur les mères célibataires volontaires vers la fin des 60s (D. Frischer *les mères célibataires volontaires*, 1979 ; C. Le Millour, *Avoir un enfant sans père*, 1982)

Aujourd'hui largement utilisée, l'expression « famille monoparentale » s'avère problématique dans la mesure où son usage opacifie d'une part l'hétérogénéité des configurations familiales qu'elle recouvre, et de l'autre leur mobilité et leur complexité.

Cette expression occulte le fait qu'il s'agit souvent de séquences dans le déroulement d'une trajectoire familiale, et non un « état », une situation stable.

N. Lafaucheur : « braquer le projecteur sur les familles monoparentales empêche de voir la diversité des familles biparentales, et en particulier de distinguer parmi celles-ci celles qui comprennent des anciens noyaux monoparentaux et/ou des parents non-gardiens (...) opposer familles monoparentales et biparentales plutôt que de les considérer dans leur succession empêche de mettre l'accent sur les interrelations qui existent entre les phases monoparentales, biparentales, « beau parentales »....

Seule une optique longitudinale, interactionnelle et dynamique pourrait permettre de dépasser le cadre figé qu'assigne la catégorie.

## Chapitre IV : De la dissociation familiale à la dissociation sociale

Le « risque solitude »

Extension du chômage : principal problème social de la décennie 80. Risque du chômage et chômage de longue durée : figure du précaire, du vulnérable.

Nouvelle figure de la pauvreté, suite à des « accidents » (restructuration d'entreprise, dépôt de bilan, rupture familiale...)

Protection : solidarité familiale, réseaux d'entraide. L'isolement devient donc un facteur de risque. Souvent subi.

RMI : environ les 3/4 des bénéficiaires sont sans conjoint déclaré.

Le couple et la famille représentent avec l'emploi des modalités d'intégration sociale.

(remarque : sur la mesure de l'isolement : ne pas se laisser aveugler par l'isolement dans le logement, en 1982, 12% de la population adulte, car le tissu d'entraide ne se réduit pas à l'espace qu'on habite.)

Il s'agit de prendre en compte le « capital réseau » (remarque : recoupe en fait le capital social)

Suit tout un développement sur les usages de la notion de réseau, où CM mélange allègrement analyse structurale et usages métaphoriques du terme. Il se réfère à Simmel, Elias, Wellman, Degenne (et la notion de cercle social), Granovetter, F. Héran, Young et Willmott, E. Bott, L. Roussel (avec Bourguignon : La famille après le mariage des enfants, 1976), A. Pitrou (le soutien familial dans la société urbaine, RFS, 1977). C'est assez vague, et ça part dans tous les sens.

Si on s'arrête sur A. Pitrou : prise en compte des échanges. Force des liens de parenté, de leur fréquence... mais aussi le fait qu'ils sont le vecteur d'un grand nombre d'échanges, de services, de biens, de conseil, d'informations. Apparaissent structurés de manière différente selon les classes sociales (entre l'« aide de subsistance » des milieux populaires et « l'aide de promotion » des classes moyennes), mais aussi selon les étapes du cycle de vie.

Rôle quasi assurantiel joué par la famille en cas de difficultés socio-éc.

Référence également aux travaux de J.H. Déchaux (« les échanges économiques au sein de la parentèle », Sociologie du travail, 1990).

Distingue le centrage des milieux modestes sur la parenté, celle-ci représentant une sorte de contre-société que les acteurs privilégient par rapport à la solidarité institutionnelle, et de l'autre la logique de dissimulation des intentions, qui devient au-delà des couches moyennes où elle domine, le nouveau modèle associé à la recherche d'autonomie. Dissimulation des intérêts matériels dans l'échange, s'appuie sur une norme puissante qui veut que les parents soient solidaires de leurs enfants et leur fournissent de l'aide sans que ceux-ci en fassent la demande. « la parenté peut être

assimilée à une assurance » dans tous les milieux, mais renforce souvent les inégalités. « 64% des chômeurs se sentent soutenus et confortés par leurs parents » mais proportion qui décroît à mesure que le chômage se prolonge.

Idée centrale : la solidarité de parenté est aujourd'hui librement consentie, et est en voie de se substituer à celle du couple dans sa fonction de protection. Couple ; négociation permanente, où rien n'est acquis définitivement. Par rapport à la précarité conjugale, lieu de négociation, la parenté serait le lieu de permanence.

M.Segalen : « le renouveau d'un intérêt sociologique pour les liens de parenté provient du renversement des positions idéologiques et des changements démographiques et sociaux profonds qui ont affecté le corps social, et notamment son vieillissement. Du fait de la crise de l'Etat Providence, les autres formes de solidarité, notamment les solidarités familiales entre les générations, ont été reconnues » (Sociologie de la famille)

Si la parenté est une protection contre les risques et les difficultés économiques qu'engendre la société contemporaine, on comprend aisément l'enjeu que représente le fait d'être intégré dans un tel réseau. Qu'il s'agisse des jeunes à la recherche emploi qui continuent de cohabiter avec leurs parents, des adultes qui se séparent et bénéficient du soutien de la parentèle ou des personnes âgées qui doivent compter sur la présence et le soutien de leur fille, il semble bien que cette protection familiale s'exerce tout au long du cycle de vie.

R.Castel : envisage les situations de pauvreté à la jonction de deux vecteurs :

- un axe d'intégration/non intégration par le travail
- un axe d'insertion/non insertion dans une sociabilité sociofamiliale.

4 modalités de l'existence dans la société contemporaine.

	insertion	Non insertion
Intégration	Zone d'intégration	
Non intégration	Zone d'assistance	Zone de désaffiliation

(j'ai fait un tableau mais en fait ça marche pas, car il y a la zone de vulnérabilité, quelque part au milieu, qui associe précarité du travail et fragilité des relations sociale) Cette zone est en expansion et alimente la zone de désaffiliation. Le seul recours est-il de renforcer la zone d'assistance ?

Castel souligne que la fragilisation de la structure familiale serait une conséquence de la réussite de l'Etat Providence : il aurait laissé la famille en tête à tête avec sa fragilité relationnelle.

question : impact de la désunion sur le réseau relationnel et la parentèle ?

Peu d'études. Dans quelle mesure peut-on parler d'une dissociation sociale qui viendrait s'ajouter à la dissociation familiale ?

CM insiste sur la pluralité des « familles recomposées », et la difficulté de les saisir statistiquement. Rappelle que la recomposition n'est pas l'issue de toutes les situations monoparentales. On a surtout des informations sur les remariages (plus de chance si hommes, si peu diplômé, si jeune...)

On en sait un peu plus depuis « l'enquête famille » de 1990, et l'exploitation de G.Desplanques.

En 1990, 88% des jeunes de moins de 19 ans vivaient avec leurs deux parents, 10% dans une famille monoparentale et 5,5% des enfants mineurs dans des familles recomposées (je sais, ça fait plus que 100%, je recopie bêtement, et je m'interroge...)

40% des enfants ne vivant pas avec leur deux parents appartiennent à des familles recomposées (et donc 60% : familles monoparentales...)

## Deuxième partie : Evolution du réseau familial après la désunion et vulnérabilité.

### *Chapitre V : principaux acteurs du réseau familial après la désunion*

Idée : appréhender le changement qu'inaugure la rupture du couple, tant au plan des ressources qu'à celui des relations sociales.

La dimension temporelle est sans doute un des aspects principaux à privilégier. Ce qui se passe en aval et en amont de la dissociation doit être appréhendé de manière longitudinale, comme une trajectoire familiale, elle-même faite des différents séquences (célibat, bi-parentalité, monoparentalité, recomposition familiale etc...)

Les parents gardiens (ici en fait il décrit son échantillon)

1<sup>e</sup> enquête : 92,1% de femmes, 98% de nationalités françaises.

La plupart des répondants (81%) sont divorcés au moment de l'enquête. Plus d'un sur deux à la trentaine, un quart la quarantaine : génération qui a connu la réforme de 1975.

Dans l'ensemble peu diplômé. Un parent gardien sur 5 n'a aucun diplôme.

Près de 7/10 parents gardiens exercent une activité. 57% catégorie employés. (disparité selon le sexe : les femmes plus employées, les hommes plus ouvriers)

Dans ces foyers, les ressources ne proviennent pas seulement des salaires. Plus de 7/10 des parents perçoivent des alloc familiales, plus d'un sur deux est bénéficiaire de l'Allocation Logement.

En tout, un sur trois cumule 3 allocs ou plus.

14,5% on moins de 3500 francs par mois, 54,5% entre 3500 et 7500.

Les parents non gardien

Ils sont la plupart du temps négligés dans l'étude des situations monoparentales, sauf en ce qui concerne leur contribution financière à l'élevage des enfants.